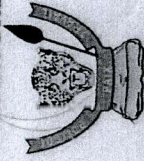


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 052/2024

A L'ETABLISSEMENT AGRIZEX.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 005/MIN PROV/SANTE&C.O.N.U/CGPMP4/H-KAT/2022, conclu avec le Ministère Provincial de la Santé, Coordination des Agences des Nations-Unies et Autres Partenaires du Domaine de la Santé, pour un montant total hors taxe de dollars américains cent trente-un mille trois cent dix-huit, dix centimes (USD 131 318,10) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains neuf cent dix-neuf, vingt-deux centimes (USD 919,22), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 01/04/2024.

Directeur Administratif et Financier a.i

Directeur Général a.i

Benoît Walikisi Kalembé

Sceau de l'Etablissement